



Le colloque vise à proposer une réflexion d'actualité et renouvelée de la manière dont les rapports du citoyen à la confection de la loi peuvent être saisis par le droit. Le constat d'une démocratie française à bout de souffle conduit à de nombreuses revendications en faveur d'une plus grande participation du citoyen à la fabrication de la loi. Si son principe n'est plus réellement critiqué, et si les idées permettant une telle contribution du citoyen aux affaires publiques ne manquent pas, la mise en pratique n'est pas si aisée car elle ne peut se faire sans un bouleversement des conceptions traditionnelles de la représentation, de la place des acteurs politiques dans le processus législatif et des équilibres entre les pouvoirs. Le projet vise à mettre en évidence ces bouleversements sur le plan juridique ; il a également une portée prospective et prescriptive. Le dialogue entre chercheurs mais aussi avec les acteurs de cette reconfiguration, membres des institutions, a vocation à permettre de mener à bien ces objectifs.

Ce colloque donne droit à la production d'une attestation valant pour 7 heures de formation obligatoire

VENDREDI 9 OCTOBRE 2020

9H - 17H30

La participation du citoyen à la confection de la loi

AMPHITHÉÂTRE MERCURE
FACULTÉ DE DROIT, SCIENCES ÉCONOMIQUES & DE GESTION
LE MANS UNIVERSITÉ

Sous la direction de

Mathilde HEITZMANN-PATIN, Professeur de droit public (*Le Mans Université*)

& **Julien PADOVANI**, Docteur en droit public (*Université d'Aix Marseille*)

Enseignant-chercheur contractuel (*Université de Bordeaux*)

LA PARTICIPATION DU CITOYEN A LA CONFECTION DE LA LOI

8h45 - ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h00 - ACCUEIL

Sarah CASSELLA, Professeur de Droit public - *Le Mans Université*

Valérie LASSERE, Professeur de Droit privé - *Le Mans Université*

Co-directrices du laboratoire *Thémis-UM*

9h15 - Propos introductifs

Mathilde HEITZMANN-PATIN - Professeur de Droit public
Le Mans Université

Julien PADOVANI - Docteur en Droit public, *Université d'Aix-Marseille*,

Enseignant-chercheur contractuel, *Université de Bordeaux*

9h30 - Introduction générale sémantique

Benoît MONTAY - Maître de conférences en Droit public
Université Paris 2 Panthéon-Assas

10h - Table ronde

**Le rapport réajusté du citoyen à la confection de la loi :
de la démocratie représentative à la démocratie participative**

Sous la présidence de Sabrina ROBERT-CUENDET
Professeur de Droit public - *Le Mans Université*

Patrick BERNASCONI - Président du *Conseil Économique, Social & Environnemental*

Éric BUGÉ - Secrétaire général du *Groupe d'études sur la vie et les institutions parlementaires (GEVIPAR)*

Marthe FATIN-ROUGE STEFANINI - Directrice de recherche
CNRS, *Université d'Aix-Marseille*

Guillaume GAROT - Député de la *Mayenne*

Jean-François KERLEO - Professeur de Droit public
Université d'Aix-Marseille

12h30 - Déjeuner libre

14h - Table ronde

**Le rapport révisité du citoyen à la confection de la loi :
vers une démocratie délibérative**

Sous la présidence de Xavier MAGNON
Professeur de Droit public - *Université d'Aix-Marseille*

Bertrand-Léo COMBRADE - Maître de conférences en Droit public
Université de Picardie Jules Verne

Priscilla JENSEL-MONGE - Maître de conférences en Droit public
Université d'Aix-Marseille

Hélène LANDEMORE - Maître de conférences titularisée en Sciences
Politiques, *Université de Yale (États-Unis d'Amérique)*

Catherine LOPEZ - Conseillère du Président du *Conseil Économique, Social & Environnemental*, chargée des questions de démocratie participative

Dominique ROUSSEAU, Professeur émérite
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

17h - Rapport de synthèse

Anne-Marie LE POURHIET - Professeur de Droit public
Université de Rennes 1

VENDREDI 9 OCTOBRE 2020